



SOUCCAN/ALPACA/ANDIA

Entretien avec Marie-Blanche Personnaz, directrice d'Air Rhône-Alpes

« La culture "air" des élus fait souvent défaut »

D'une façon générale, comment est traitée la problématique air-santé par les élus ?

Ce n'est plus un sujet tabou. La France est très avancée en matière de mesures et de prévisions. Mais face au côté alarmant de la situation sanitaire, force est de constater que les élus sont encore peu acculturés à cette problématique et qu'il reste difficile d'enclencher des actions concrètes.

Beaucoup d'actions sont pourtant menées via les plans de déplacements urbains (PDU)...

Certes, mais le PDU est essentiellement perçu comme un outil de développement des transports en commun (TC), sans vision globale. Les collectivités doivent pouvoir disposer et maîtriser en interne des outils de modélisation du trafic et de simulation de leurs projets en termes de qualité de l'air. Faire du TC n'est pas toujours positif.

Favoriser le transport en commun semble pourtant aller dans le bon sens ?

Pas s'il faut en contrepartie densifier à proximité des axes routiers importants. Or, pour faciliter l'installation des TC, on les place sur ces axes et en même temps on demande de densifier l'urbanisme autour. Si bien qu'une population plus importante va se trouver exposée. De plus, ce sont souvent des logements sociaux qui sont construits près des axes routiers, avec parfois des prises d'air directement sur la route ! Il faudrait arrêter d'installer sur ces zones populations et bâtiments

sensibles. En revanche, il est peut-être envisageable d'y créer des zones d'activités.

Que peuvent faire alors les collectivités ?

Pour éviter d'exposer les populations urbaines, il n'existe que deux solutions : ne pas faire passer le trafic ou éloigner la population. Les élus ne doivent pas croire aux solutions techniques miracles. Elles n'existent pas ! Des cartes stratégiques à fine échelle pour identifier les zones polluées constituent un outil intéressant de planification de l'urbanisme.

D'autres conseils en termes d'urbanisme ?

Les projets ne doivent pas favoriser l'accumulation locale de polluants (rues « canyons ») ni prévoir des infrastructures polluantes dans des zones fragiles. Enfin, ils doivent rendre les populations moins dépendantes des transports polluants. Il faut avant tout une vision d'ensemble. Mais cela demande une cohérence des politiques transports, urbanisme et santé et une culture « air » qui fait souvent défaut.

Les collectivités disposent-elles des compétences nécessaires ?

Les compétences sont très diffuses et partagées. Traiter simultanément les problématiques air et climat n'a malheureusement pas été fait dès le début ce qui a entraîné de nombreux antagonismes. Il faut corriger le tir et donner une synergie aux différents outils. Sur Grenoble, nous avons fait

coïncider le périmètre du schéma de cohérence territoriale et du PPA en démontrant que, sans cela, nous ne sortirions pas du contentieux européen. Mais des élus grincent des dents à cause des normes strictes d'émission pour les chaufferies biomasse du périmètre.

Se pose aussi la question de l'application des mesures sur le terrain ?

Tout à fait. Par exemple, les contrôles de vitesse lors des pics de pollution sont peu effectués et avec des montants non dissuasifs. Cela discrédite totalement ces actions. On nous dit qu'il y a trop d'alertes et que ça embête tout le monde ! Mais casser le thermomètre n'empêche pas la température.

L'élimination des déchets est-elle un problème ?

Les incinérateurs sont très surveillés. Le problème aujourd'hui serait plutôt celui du brûlage des déchets verts. Il est interdit depuis 1984 mais certains maires publient encore des arrêtés municipaux pour dire quand le faire. Parfois par inadaptation des déchetteries, mais aussi par ignorance de la réglementation. Difficile d'aller contre les habitudes. Se pose aussi la question des polluants non réglementés. Ainsi, la mesure des pesticides dans l'air suscite la méfiance dans le monde rural, y compris chez les élus.

CONTACT. Air Rhône-Alpes : 09.72.26.48.90 ; www.air-rhonealpes.fr